

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnemental	e
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
29/10/2018	29/10/2018	2 018,3062
Demande de changement de la cisaille vé	1. Intitulé du projet tuste de l'établissement GOUEDARD FRERES p	pour son site de Saint Martin Longueau.
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Entreprise de récupération Gouedard Frère	es
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Sébastien Gouedard	
RCS / SIRET 5 2 7 0 2 0 7	4 7 0 0 0 1 2 Forme juridiqu	Je SAS
Joign	ez à votre demande l'annexe obligato	ire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R	3. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du proje	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues c	
1a)	Installations classées pour la protection de l	
	Autres installations classées pour la protecti autorisation.	ion de l'environnement soumise à
	Le projet concerne le remplacement d'une d	cisaille vétuste.
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver		
	t élimination des déchets, le site est actuellen	nent soumis autorisation au titre de la
	our la protection de l'environnement par l'arrê	•
	préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 jui	
cisaille actuelle.	nt de la cisaille devenue vétuste par une mach	nine neuve au meme emplacement que la
cisume actache.		

4.2 Objectifs du projet
L'objectif du projet est le remplacement d'une cisaille vieillissante et non pas l'augmentation du volume d'activité bien que les
machines actuelles soient plus performantes en termes de capacité de production.
cf. Plan du projet de l'annexe obligatoire n°8.4
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Sans objet
pas de travaux prévus; remplacement en lieu et place de la cisaille actuelle
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Bien que présentant une capacité de traitement plus élevée que la cisaille actuelle (9.5t/jr => 10 à 12t/jr), l'objectif du projet n'est
pas d'augmenter la capacité de production mais bien de remplacer le matériel vétuste.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem A notre connaissance, le projet ne relèv	entale devra ê	tre jointe au(x) dossie	r(s) d'autorisation(s).	nis ?
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superfic deurs caractéris		on - préciser les unités	de mesure utilisées Valeur(s)
				7 (6)
4.6 Localisation du projet			,	
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques ¹	Long. 49°20'26"	54N Lat. 0 2 ° 3 6 ′ 2 4 ′′ 84E
Commune de Saint Martin Longueau (60700)	et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a), l'article R. 1 l'environne Point de de Point d'arri	épart :	Long ° ' "	Lat ° ' '' Lat ° ' '' _
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre	sion d'une insta u cet ouvrage nt les	Le site n'a pas fait l'ob l'ordonnance en date 2016. Cependant, le s	e existant? Oui 'une évaluation Oui jet d'une évaluation e du 3 août 2016 et du te dans le cadre de so	Non Non Non environnementale au sens de décret en date du 11 août on dossier de demande ré une étude d'impact.
indiquez à quelle date il a été aut				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF de type 1 "Butte sableuse de sarron et des boursaults" se situe à moins de 20m à l'Est du site.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	Le parc Naturel régional de Oise-Pays de France se situe à un peu plus de 100 mètres au sud du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le territoire de la commune de Saint Martin Longueau est couvert par le PPBE de l'Oise 2ème phase approuvé par arrêté du 23/02/15
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		a commune de Saint Martin Longueau se situe dans la ZRE code Sandre 03001
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			La commune de Saint Martin Longueau est alimentée par 2 captages situés à Bazicourt. La commune ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le site Natura 2000 directive habitats "Marais de Sacy le Grand" se situe à environ 670m au sud Ouest du site.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Pas de prélévement d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Une évaluation des risques sanitaires avait été réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 2011. Il a été conclu que tenant compte des émissions, non quantifiables et/ou estimées relativement faibles, l'impact sur la santé des populations environnantes peut être considéré comme étant négligeable.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Le projet en temps que tel ne sera pas à l'origine de nouvelles sources de bruit. Le constructeur confirme que la nouvelle motorisatisation de la cisaille (moteur électrique et pompe hydraulique) sera forcément moins bruyante que l'ancienne machine. Celle-ci ne fonctionnera pas en permanence (prévision : max. de 4h/jour ; 2j/ sem.).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Le projet en temps que tel ne sera pas à l'origine de nouvelles sources de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	La nouvelle cisaille disposera d'un moteur électrique, tout comme celle utilisée actuellement. Le projet n'engendrera aucun rejet à l'atmosphère nouveau ou supplémentaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le projet n'engendre pas de rejets de liquides.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	Le projet ne sera pas source d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

				Le projet en temps que tel ne sera pas à l'origine d'impact nouveau ou
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		\boxtimes	supplémentaire d'un point de vue paysager.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		\boxtimes	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
				torité environnementale ainsi que celui de la DREAL des Haut-de-France en
date du 18-10-		cerrice	ac raa	control en on a control en contro
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	ivez les	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :
La société a décidé de supprimer le réservoir gasoil de la cisaille. Alimentation électrique uniquement.
La société Gouedard Frères a déjà procédé à la mise à dimension de leur bassin de décantation pour en faire un bassin de
C

La société Gouedard Frères a déjà procédé à la mise à dimension de leur bassin de décantation pour en faire un bassin de confinement de manière à couvrir les besoins en confinement à hauteur de 190m3. Le projet n'aura pas d'impact sur son dimensionnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La nature du projet en tant que telle, (remplacement d'une cisaille devenue vétuste), ne constitue pas une modification significative de l'activité actuellement autorisée.

L'analyse de la sensibilité environnementale n'a pas révélé d'enjeux forts.

L'évaluation de l'impact du projet n'a pas mis en évidence d'impact nouveaux ou significativement accrus du fait de la mise en oeuvre du projet.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

-Annexe 6: carte de sensibilité

-Lettre tenant lieu de porter-à-connaissance

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Saint-Martin-Longueau

le, 29/10/2018

Signature